REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 juin 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 19 (dix-neuf) juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 12 (douze) juin 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH ; DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, BLIN ; BUCHON SCHULTZ
MM, MEZURE ; VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SEBBAH donne pouvoir M WATTELLE
M HUA donne pouvoir à M AUGIER
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, AOUN ; CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mmes LE GRAND, PIRES, HUSSON,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-36 : RECRUTEMENT DES VACATAIRES ET FIXATION DES TAUX DE DE REMUNERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,

Vu les délibérations antérieures portant recrutement des vacataires ainsi que la fixation des taux de rémunération

Considérant la nécessité, pour faire face aux besoins des services, de recruter ponctuellement des vacataires et de fixer leur rémunération à l'acte effectué sous la forme d'une vacation horaire.

Considérant qu'il convient dès lors d'abroger les délibérations antérieures, et d'en prendre une nouvelle, incluant ces taux et précisant les postes de vacataires à recruter,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ABROGE les délibérations du Conseil municipal antérieures portant recrutement des vacataires, et fixant les taux de rémunération

AUTORISE le recrutement d'un volume global annuel de 38 vacataires pour répondre aux besoins ponctuels des services entre le 20 juin 2025 et le 30 juin 2026 selon le tableau ci-dessous

APPROUVE les taux de rémunérations fixés de la façon suivante :

Service	Nombre maximum de vacataires	Emploi/ activité	Niveau de diplôme requis	Tarif horaire vacation
Périscolaire	2	Animateur Restauration scolaire	Sans diplôme spécifique dans l'animation ou sans expérience	SMIC HORAIRE
Périscolaire	2	Surveillant / Etudes surveillées	Niveau Bac minimum	170% smic horaire
Scolaire	3	Encadrement des sorties ou des mini séjours	Pas de diplôme spécifique	SMIC HORAIRE
Scolaire	2	Accompagnateur transport scolaire	Pas de diplôme spécifique	SMIC HORAIRE
Scolaire ou Police municipale	2	Agent chargé d'assurer la traversée des écoles	Pas de diplôme spécifique	SMIC HORAIRE
Ecole des sports	4	Educateur sportif	BPJEPS ou DEJEPS	210 % smic horaire

Carrefour des jeunes	1	Animateur activités	Diplôme de base dans l'animation (BAFA)	109% smic horaire
Carrefour des jeunes	1	Animateur activités à technicité spécifique ou sports	Niveau 4 dans l'animation	170% smic horaire
Patrimoine	2	Ouverture/fermeture surveillance des sites patrimoniaux (Viardot, Datcha, …)	Pas de diplôme spécifique	SMIC HORAIRE
Cabinet du maire	2	Vacataire cocktails, cérémonies, inaugurations…	Pas de diplôme spécifique	SMIC HORAIRE
Etat civil	6	Opérations électorales	Pas de diplôme spécifique	Forfait journalier 230 Euros
Police municipale	1	Formateur Techniques d'intervention	Expérience significative	50.45 euros /heure
Tous services	10	Missions d'animation ou d'accueil du public lors des manifestations municipales	Pas de diplôme spécifique	SMIC HORAIRE

PRECISE que ces taux, bruts, sont majorés de 100% pour les heures de nuit effectuées entre 22h et 7h du matin ou le dimanche,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget 2025 et suivants.

Le Maire,

Luc WATTELLE

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 24/06/2025 à 10:16

REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250619-DEL2025_36-